

18.01.2012 - 11:27 Uhr

Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire Vu l'absence de désendettement du nouveau fonds, le contreprojet s'avère insuffisant

Bern (ots) -

Le message publié aujourd'hui par le Conseil fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est insuffisant. Le nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire (FinFer) a pour but - et c'est exemplaire - de financer de manière coordonnée à la fois les investissements d'aménagement et ceux d'entretien. Mais en raison des milliards de dettes accumulées par l'ancien fonds (Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes, NLFA), il est beaucoup trop limité et ne constitue par conséquent pas une contreproposition valable à l'initiative populaire « Pour les transports publics ». Au Parlement fédéral donc d'apporter les améliorations nécessaires.

Si l'on veut préserver la qualité supérieure des chemins de fer suisses, il faut affecter suffisamment de moyens financiers à l'aménagement et à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire. À eux seuls, les nouveaux investissements devront représenter, jusqu'en 2040, plus de 40 milliards de francs. Or, en raison du poids des anciennes dettes, on ne disposera que de 3,5 milliards pour la première étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, qui s'étendra jusqu'en 2025. C'est se montrer là beaucoup trop frileux pour l'avenir du rail suisse. Manifestement, le Conseil fédéral préfère investir dans des avions de combat, comme si l'on était encore en pleine guerre froide... De plus, le nouveau fonds ne sera même pas exonéré des intérêts de la dette.

Étant donné les problèmes climatiques, énergétiques et d'aménagement du territoire qui se posent, il faudra à l'avenir consacrer beaucoup plus de moyens financiers aux transports publics qui, finalement, garantissent aussi des emplois de qualité.

Contact:

Rolf Zimmermann (079 756 89 50), secrétaire dirigeant de l'USS, et
Ewald Ackermann (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), rédacteur de l'USS,
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100711470> abgerufen werden.